

**Extrait du registre des délibérations du
Bureau Syndical du 10 novembre 2022**

Le Bureau Syndical, légalement convoqué le **28 octobre 2022**, s'est réuni le **jeudi 10 novembre 2022** à 11 heures au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Madame Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

Etaient présents :

COLLECTEA	François BAUDOIN, Bertrand COLLET, Loïc JAMIN, Frédéric RENAUD,
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Alain DECLOMESNIL, Gérard MARY,
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE, Christine SALMON, Christian VENGEONS
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE, Hervé RICHARD.

Absents :

COLLECTEA	Yohann PESQUEREL (excusé),
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES (excusée), Gaëtan LEFEVRE (excusé),
PRE-BOCAGE INTERCOM	
SEULLES TERRE et MER	

<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Vote</u>	Nature de l'acte : 1.1.10
- en exercice : 14	à l'unanimité	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- quorum : 8	- pour : 11	24 NOV. 2022
- présents : 11	- contre : 0	Publication le :
- votants : 11	- abstention : 0	24 NOV. 2022
Date de convocation : 28/10/22		
Secrétaire de séance : Hervé RICHARD		
Le procès-verbal du Bureau Syndical du 07 juillet 2022 a été adopté à l'unanimité		

Madame la Présidente procède à l'appel.
Le quorum étant atteint, elle propose d'ouvrir la séance.

Délibération n°2022-011 : Avenant à la convention de délégation de service public sur le traitement du bois B

Exposé des motifs

Pour mémoire, Bio Bessin Energie (BBE), chargé du traitement des déchets organiques et ligneux issus du réseau des déchèteries du SEROC avait demandé la révision des coûts de traitement du bois B en raison des difficultés de son écoulement suite à la fermeture de la papeterie Chapelle-D'Arblay d'UPM à Rouen.

Contraint d'acheminer le bois B vers l'Angleterre, BBE avait justifié ses surcoûts qu'il souhaitait répercuter au SEROC.

Un avenant n°9 a été signé modifiant le prix de traitement du bois B de 39.12 € HT la tonne à 85 € HT la tonne à compter du 1^{er} septembre 2020.

Ce qui a représenté en 2021 une augmentation de 125 000 € pour notre syndicat.

En de diminuer les tonnages de ce flux, le déploiement des bennes éco mobilier a été
face dans sept déchèteries.

C'est pourquoi, des échanges ont eu lieu avec le délégataire pour parvenir à un accord sur la fixation d'un nouveau prix de traitement.

Une rencontre a eu lieu le 7 novembre permettant de parvenir à un accord de prix de 60€ HT à appliquer pour le traitement du bois B à partir de septembre 2022, soit un tarif R22 à 48.01€ HT.

Parallèlement, l'avenant a pour objet l'extension du réseau du SEROC dans le cadre du transfert de la gestion des déchèteries de Pré Bocage Intercom qui impactera les tonnages traités par BBE. Enfin, il prévoit la mise en place de bennes éco mobilier sur les deux dernières déchèteries du SEROC n'en étant pas équipées jusqu'à présent : Ecrammeville et Grancamp-Maisy.

Décision du Bureau Syndical

Vu le Code de la Commande Publique,
Vu l'article L. 5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,
Vu l'article L5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au fonctionnement du Comité Syndical
Vu l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,
Vu l'article L. 5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,
Vu l'article 7 des statuts du SEROC modifié par délibération n°2019-055 du comité syndical du 12 décembre 2019 et confirmé par l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020
Vu la délibération n°2006-032 du 10 octobre 2006 actant le choix du délégataire pour la construction et l'exploitation des plates formes de co-compostage et de conditionnement de bois,
Vu la délibération n°2020-012 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 installant la nouvelle gouvernance,
Vu la délibération n°2020-013 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 proclamant Mme SALMON, Présidente,
Vu la délibération n°2020-024 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 accordant les délégations de pouvoir à la Présidente,
Vu la délibération n° 2020-014 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 déterminant le nombre de membre au bureau syndical,
Vu la délibération n°2020-016 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 nommant les membres du bureau syndical,
Vu la délibération n°2020-025 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 donnant délégation au bureau syndical,
Vu la délibération n°2021-008 du 26 janvier 2021 autorisant la signature de l'avenant n°9 prévoyant un prix de traitement du bois B à 85€ la Tonne
Vu la délibération n°2021-013 du Comité Syndical du 9 mars 2021 adoptant le règlement intérieur des instances,
Considérant l'évolution du marché de traitement du Bois B,
Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Bureau Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1) D'AUTORISER la Présidente à signer l'avenant :

- a. Fixant le tarif de traitement du bois B à 60€ HT à partir de septembre 2022, prix révisé,
- b. Ajoutant au contrat le traitement des déchets verts et du bois B de PBI avec l'extension du réseau des déchèteries du SEROC
- c. Actant la mise en place des bennes éco-mobilier dans toutes les déchèteries du SEROC en ajoutant Écrammeville et Grandcamp-Maisy.
- d. Ajoutant au contrat les deux déchèteries de PBI à savoir Livry et Maisoncelles Pelvey.

2) D'AUTORISER la Présidente à prendre toutes mesures pour mener à bien cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures aux registres.

La Présidente,
Christine SALMON
Syndicat mixte de traitement
Et de valorisation des déchets ménagers
de la Région Ouest Calvados
(SEROC)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc
ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans
un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

REÇU EN PRÉFECTURE
le 24/11/2022

Application agréée E-legalite.com